



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2017

PRESENTS : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Carine DUNAND donne pouvoir à S. COOKE, Jean-Claude DESRUES donne pouvoir à C. JOND, Jean LABROUSSE donne pouvoir à J.P. JACCAZ, Jessica BRETON donne pouvoir à Y. JACCAZ.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Solange COOKE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 13 mars 2017

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2017, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut, le procès-verbal du 13 mars 2017 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 6 avril 2017

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre administration – finances

1°) Approbation compte de gestion 2016

Monsieur Claude JOND expose au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2016 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (Budget principal).

Le compte de gestion se présente à l'identique du compte administratif de l'ordonnateur soit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 834 652,84 €	3 565 359,53 €
Dépenses	3 771 411,94 €	1 927 035,56 €
Résultats de l'exercice	1 063 240,90 €	1 638 323,97 €
Résultat antérieur reporté	1 016 054,11 €	- 220 256,03 €
Résultat de clôture 2016	2 079 295,01 €	1 418 067,94 €
Résultat consolidé	3 497 362,95 €	

Approuvé à l'unanimité.

2°) Approbation compte administratif 2016

Monsieur Claude JOND expose au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2016 qui se présente à l'identique du compte de gestion établi par la Trésorerie Principale de Sallanches, soit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 834 652,84 €	3 565 359,53 €
Dépenses	3 771 411,94 €	1 927 035,56 €
Résultats de l'exercice	1 063 240,90 €	1 638 323,97 €
Résultat antérieur reporté	1 016 054,11 €	- 220 256,03 €
Résultat de clôture 2016	2 079 295,01 €	1 418 067,94 €
Résultat consolidé	3 497 362,95 €	

La section de fonctionnement présente un excédent de 1 063 240.90 € et la section d'investissement, un excédent de 1 638 323.97 € avant imputation des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 1 016 054.11 € pour la section de fonctionnement (compte 002) et à un déficit de 220 256.03 € pour la section d'investissement, le résultat de clôture 2016 présente un excédent de 2 079 295.01 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 1 418 067.94€ en investissement, soit un résultat consolidé de 3 497 362.95 €.

Approuvé à l'unanimité.

3°) Affectation des résultats 2016

Afin d'alimenter le budget d'investissement, M. Claude JOND propose de :

- En section d'investissement en réserves compte 1068 pour un montant de 363 182,21 €
- Le report en section d'investissements (ligne 001 en recettes) pour un montant de 1 418 067,94€
- Le report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour un montant de 1 716 112,80 €

Approuvé à l'unanimité.

4°) Attributions subventions 2017

Monsieur Claude JOND propose au Conseil Municipal d'examiner les demandes de subventions suivantes pour un montant total de 720 000€.

La commission des finances suggère, à l'exception de quelques rares cas pour motifs argumentés, de ne pas augmenter les subventions par rapport à l'an dernier au regard des efforts à faire sur le budget, mais de ne pas non plus les baisser afin de maintenir le dynamisme associatif qui porte largement les activités et la vie sociale de Praz-sur-Arly.

Approuvé à l'unanimité.

5°) Approbation taux fiscalité 2017

Monsieur Claude JOND rappelle au Conseil Municipal que, lors de l'approbation du budget 2017, il convient de fixer les taux d'imposition 2017. Compte tenu de la maîtrise des dépenses et des résultats de 2016, il propose de reconduire les taux 2016.

Ainsi pour l'exercice 2017, il est proposé au Conseil Municipal les taux d'imposition suivants :

	<u>Taux d'imposition 2016</u>	<u>Taux d'imposition 2017</u>
Taxe d'Habitation	20,94 %	20,94 %
Taxe Foncière bâti	16,81 %	16,81 %
Taxe Foncière non bâti	128,76 %	128,76 %
Taux de la CFE	27,86 %	27,86 %

Approuvé à l'unanimité.

6°) Approbation du budget primitif 2017

Monsieur Claude JOND présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2017 tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que les documents budgétaires annexés à la présente délibération. Le Maire souligne que la hausse des impôts votée l'an dernier, et quelques bonnes surprises en recettes, ont permis d'accroître le résultat de fonctionnement. Cela permet de voir venir plus sereinement les investissements 2017.

Il rappelle que le budget primitif 2017 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2017 de la Commune de Praz sur Arly avec reprise des résultats en équilibre :

- 5 842 000,00 € en section de fonctionnement
- 6 829 000,00 € en section d'investissement

Monsieur le Maire détaille les investissements les plus notoires cette année. Il est prévu 209 000 € pour la démolition des trois bâtiments achetés par la mairie dans le périmètre du futur quartier piétonnier du centre (ex hôtel des 4 As, ex propriété Deblock et petit chalet près de l'entrée de l'église). Ce montant intègre le réaménagement des surfaces avec du stabilisé pour en faire un parking provisoire.

La voirie pèsera lourdement dans les investissements 2017 avec un total de 2,689 M€. L'essentiel est représenté par les deux futurs carrefours du Jorrat et de Tirecorde, qui totalisent 1,8 M€. Le Conseil

Départemental s'est heureusement engagé à apporter un important financement sur ces aménagements. La première borne de recharge de véhicule électrique est aussi programmée cet automne, à Meuret (33 000 € avec 8 800€ de subventions).

La mairie va également, suite au diagnostic « sécurité » réalisé par la gendarmerie, réaliser une clôture haute autour de l'école publique et changer une porte (14 700 €).

L'environnement représentera 143 000 € d'investissements entre le lancement du plan de gestion des zones humides (97 000 € mais subventionné à hauteur de 73 000 €) - un plan volontaire rappelle Pierre BESSY - le fond d'aide agricole (30 000 €) et les actions forestières.

Autres investissements à noter : l'achat d'une voiture de service électrique (20 000 € mais avec une aide de 13 000 € de l'Etat) ; les frais de DUP pour le plan d'eau, le centre village, le front de neige pour lesquels la commune budgète déjà 335 000 € (incluant l'achat de certains tènements) ; de nouveaux jeux à la base de loisirs des Belles (jeu de l'oie « Draz », table de ping-pong, babyfoot) pour 10 000 € ; un nouveau sentier reliant les Varins aux Thouvassières en rouvrant un ancien chemin rural (9 000 €).

Approuvé à l'unanimité.

7°) Plan de financement travaux éclairage public – Routes de Bellevarde et Aiguille du midi

Il s'agit du bilan définitif de l'opération menée par le Syane pour les réseaux secs et l'éclairage public réalisée en 2015. Il est proposé de délibérer afin d'entériner les chiffres réels (la délibération précédente portait sur un prévisionnel). Une économie de 7000 € a été réalisée par rapport à l'estimatif puisque le montant définitif est de 113 249 € dont 48 723,66 € à la charge de la mairie (auxquels d'ajoutent 3 298,52 euros de frais de dossier).

Approuvé à l'unanimité

8°) Approbation plan de financement travaux éclairage public – Jorrat

Il s'agit du prévisionnel des travaux de création de l'éclairage public et réseaux secs qui couvrira le nouveau trottoir et le carrefour en tourne-à-gauche qui doivent être réalisés près du Jorrat, le long de la RD1212 (entre la route du Jorrat et la route de la Gliat) pour sécuriser le développement de l'urbanisation. Montant total : 167 961 € dont une subvention du Syane de 70 116 €. Il restera à la charge de la commune 97 845 € plus 5 039 € de frais de dossier.

Approuvé à l'unanimité

9°) Demande de subvention – FDTT

Il s'agit d'autoriser le maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour différents investissements prévus cette année, comme les trottoirs du Jorrat.

Approuvé à l'unanimité

10°) Demande de subvention DETR – vidéosurveillance

Suite au diagnostic de la gendarmerie, celle-ci préconise, pour bien couvrir Praz, 4 caméras : RD1212 au niveau du carrefour de la Rosière, mairie (pour couvrir la place et ses alentours), RD1212 rond-point des Rafforts, parking des Belles (pour couvrir une partie de la base de loisirs). Le coût total de l'investissement, avec appareils et systèmes de transmission des données, est de 62 160 euros TTC (proposé dans le budget d'investissement voté préalablement dans les questions budgétaires). La délibération a pour but de demander une subvention auprès de l'Etat. La mairie devrait pouvoir toucher environ 25 000 euros.

Monsieur le maire explique que ce dispositif permettra de faciliter les enquêtes des gendarmes lorsqu'il y a des délits, à Praz-sur-Arly bien sûr, mais aussi dans le voisinage, voire parfois pour des affaires dont l'origine est plus éloignée encore.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre travaux - forêts

11°) Création d'une association foncière pastorale et demande de subvention

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de la mise en oeuvre des actions autour du fond agricole que la mairie a proposé au Préfet comme un geste vis-à-vis de l'activité agricole lorsqu'ont été discutées l'inscription au PLU des projets d'UTN et de plan d'eau.

Le fond d'aide aura pour vocation d'aider les propriétaires d'espaces pastoraux à faire des actions de débroussaillages, d'amélioration des accès aux parcelles agricoles ou d'amélioration d'accès à la ressource en eau pour les pâturages. Monsieur le Maire rappelle que la mairie a réalisé ce type d'action sur le plupart des alpages communaux depuis 2009, mais que les agriculteurs n'ont pas les moyens humains ou financiers de réaliser la même chose sur leurs propres terrains ou sur ceux qu'ils louent à des propriétaires privés.

L'enjeu est important à Praz comme ailleurs dans les Alpes du Nord où, selon l'étude Anthelme 2001, 30 000 hectares de pâturages auraient disparus au profit des broussailles ou de la forêt.

Les actions menées sur les alpages communaux pralins ont permis, en 8 ans, de regagner 13 hectares au profit de l'agriculture.

Le fond est inscrit au budget d'investissement pour 30 000 euros. Cette année sera donc celle de la mise en place du dispositif. Le montant a été calculé en fonction de la taxe d'aménagement 2016. La bonne nouvelle est que la mairie va bénéficier d'une subvention de l'Etat pour le lancement de cette expérience qui intéresse vraiment la Préfecture. Lorsque Ségolène Royale est venue signer le contrat d'aide Territoire à Energie Positive du Pays du Mont-Blanc, elle a alloué une aide de 24 000 euros à la commune de Praz pour le démarrage du fond. L'Etat est intéressé par l'idée proposée par la mairie de Praz-sur-Arly car elle a la particularité de créer un fond d'aide indexé sur l'urbanisation et la consommation des espaces naturels ou agricoles.

Les grands principes sont les suivants : le fond d'aide est indexé sur les recettes perçues au titre de la taxe d'aménagement (calculée elle-même sur les permis de construire délivrés par la commune) avec un minimum annuel garanti. La mairie travaille aussi sur une seconde règle pour les projets consommateurs d'espaces agricoles importants et non soumis à la taxe d'aménagement (par exemple un parking public ou le projet de plan d'eau). Le principe serait alors de fixer une compensation financière par m² consommé. La grille sera rediscutée avec les services de l'Etat et la Chambre d'Agriculture prochainement avant validation en Conseil Municipal.

En parallèle la mairie souhaite, cette année, engager 27 000 euros pour créer une association syndicale autorisée (ASA) ou une association foncière pastorale (AFP). L'ASA sera un outil très intéressant pour la gestion des espaces pastoraux et donc pour l'agriculture praline. Elle permettrait des actions concertées entre propriétaires, une bonne gestion globale, du dialogue, à l'instar de celle de Vallorcine, très efficace. C'est d'autant plus intéressant que beaucoup de propriétaires ne sont pas exploitants agricoles et qu'ils ne s'intéressent pas toujours à leur foncier et ne l'entretiennent pas et y investissent encore moins.

Le montage de l'ASA devrait prendre environ un an car il faudra écrire aux propriétaires, organiser des réunions d'information, une enquête publique...

Une fois que l'ASA serait créée, il serait alors proposé au Conseil Municipal de concentrer les aides du fond agricole sur les parcelles intégrées à l'ASA. En attendant, c'est la commission Environnement qui jugera les dossiers de demandes des agriculteurs et propriétaires, appuyée par la Société d'Economie Alpestre, à qui va être confiée la mission de création de l'ASA.

La délibération a donc pour but de valider le lancement de l'action et la demande de subvention auprès de la

Région, pour le montage du dossier ASA. L'Europe prendra en charge la moitié du prix hors taxes. Il est possible que la Région prenne en charge l'autre moitié du prix ht.

Approuvé à l'unanimité

12°) Défrichement plan eau Cassioz

Monsieur le Maire annonce que les études pour la réalisation du plan d'eau sont enfin terminées et qu'elles ont pris plusieurs années en raison des nombreuses demandes de l'Etat en matière environnementale ou de garanties sur la ressource en eau.

Il est rappelé l'importance de ce projet pour l'économie touristique du village. L'hiver, il permettra d'alimenter le réseau de neige de culture. La ressource sera plus pérenne car, aujourd'hui, le réseau des enneigeurs dépend totalement de l'Arly, et donc de son débit et de son état. La présence du lac permettra aussi d'augmenter la puissance débit dans le réseau de 50% à 100%. En d'autres termes, créer la couche de neige mettra jusqu'à moitié moins de temps à être réalisée, optimisant les moindres fenêtres de froid.

La neige de culture a montré toute son importance cet hiver a rappelé Monsieur le Maire. Malgré une saison sèche et douce, il est encore possible aujourd'hui de redescendre à ski jusqu'en bas du domaine, à 1000 mètres d'altitude.

Outre cette assurance pour le domaine skiable, le lac sera aussi un atout pour le tourisme estival. Il sera aménagé en plan d'eau de baignade et deviendra le prolongement de la base de loisirs des Belles grâce à une passerelle qui sera créée entre les deux rives. Des jeux, loisirs et un chalet type club house sont aussi prévus.

La contenance du lac sera d'environ 28 000 m3 pour une surface d'eau assez grande puisqu'elle fait près d'un hectare.

Mme Stéphanie PERNOD demande ce que représente cette taille par rapport au plan d'eau de Flumet.

Monsieur Jean-Paul JACCAZ explique que le lac de Praz-sur-Arly fera un peu plus du double de celui de la commune voisine.

L'investissement global sera d'environ 2,3 M€. La commune financera la partie « loisirs » (espaces paysagers, chalet, jeux, cheminements, passerelle) – soit près d'un million d'euros – tandis que l'exploitant du domaine skiable, Labellemontagne, payera le reste. Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental vient de s'engager à soutenir le projet par une subvention dans le cadre du Plan Tourisme à hauteur de 586 000 €. Une demande d'aide est aussi adressée au Conseil régional dans le cadre du Plan Neige. L'Etat a maintenant six mois pour instruire le dossier et donner sa réponse. Si la réponse est favorable, la commune pourra retourner négocier avec les propriétaires fonciers dès cette fin d'année. Une fois les acquisitions foncières réalisées, il faut compter un an de travaux (défrichage à l'automne puis travaux toute l'année suivante pour un lac opérationnel en hiver).

Monsieur Philippe LEGOUX confirme que ce sera un investissement majeur pour l'économie locale. Il s'inquiète néanmoins des enjeux fonciers et suggère que la procédure de DUP soit engagée rapidement, par sécurité.

Monsieur le Maire confirme qu'elle pourra être lancée dès le retour de l'avis du Préfet et que la procédure est bien inscrite au budget 2017.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre urbanisme - foncier

13°) Acquisition terrain

Monsieur le Maire rappelle qu'en mars 2015 le Conseil Municipal a validé le principe de l'achat du terrain des consorts Besson-Magdelain, près du pont de l'Île, pour 155 000 euros. Il convient d'approuver définitivement cette acquisition au regard des plans du géomètre. La parcelle fera 9 193 m2. Une servitude de passage sera conservée par les actuels propriétaires pour accéder à des parcelles sinon enclavées (N°A3652, A3393 et A3037). L'emplacement réservé au PLU (N°16 dans le PLU en vigueur et N°13 dans la révision) pour cet enjeu public sera donc levé une fois cette acquisition effectuée.

Approuvé à l'unanimité

14°) Adhésion CAUE 2017

Comme chaque année, l'adhésion au CAUE de 168€.

Le CAUE collabore avec la mairie notamment pour l'architecte conseil qui suit les permis, des conseils sur divers dossiers d'urbanisme, des formations pour le personnel, l'étude patrimoniale du PLU, etc.

Approuvé à l'unanimité

15°) Convention travaux RD 1212 – approbation

Il s'agit de signer des conventions avec les propriétaires de terrains sur lesquels la mairie doit intervenir pendant les travaux. Si des acquisitions sont nécessaires, elles se feront au prix de 45€/m² pour les parcelles de type trottoirs et gratuitement pour celles goudronnées (route).

Approuvé à l'unanimité

16°) Dénomination voie

Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux de baptiser l'allée desservant la copropriété Praz l'Adret, que l'on rejoint par la route de Bellevarde. Leur adresse est « route de Bellevarde » alors que les maisons ne sont pas situées le long de cette voie. Cela peut parfois compliquer la tâche de personnes cherchant l'adresse. Or, le problème va être accentué par l'arrivée de plusieurs chalets ou copropriétés dont les permis ont été récemment délivrés dans cette allée.

Le Conseil Municipal est donc invité à valider un nom officiel pour cette allée.

Un article a été publié sur le site de la mairie et sur Facebook, et le maire a contacté les riverains pour avoir leur avis ou leurs idées. Quatre noms sont ressortis des échanges : allée de l'Adret, allée du Feyan (nom patois du berger, en clin d'oeil à la ferme voisine), allée de Caton sur Ville, allée de Caton.

Les habitants ont majoritairement une préférence pour l'Allée de l'Adret. Monsieur Pierre BESSY comprend, mais il trouve plus logique de lui donner le nom du lieu-dit, qui est Caton-sur-Ville. Il estime que, sinon, ces noms finissent par être oubliés du grand public.

Les élus sont invités à passer au vote et choisissent entre ces deux derniers noms.

Allée de l'Adret : 13 voix pour

Allée de Caton-sur-Ville : 2 voix pour

Chapitre eau - assainissement

17°) Approbation du compte de gestion 2016 du budget Eau et Assainissement

Monsieur Pierre BESSY expose au Conseil municipal le compte de gestion de l'année 2016 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (Budget annexe Eau et assainissement).

Le compte de gestion se présente à l'identique du compte administratif de l'ordonnateur soit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	564 945,78 €	207 458,45 €
Dépenses	522 312,83 €	257 694,46 €
Résultats de l'exercice	42 632,95 €	- 50 236,01 €
Résultat antérieur reporté	265 226,68 €	71 254,44 €
Résultat de clôture 2016	307 859,63 €	21 018,43 €

Résultat consolidé	328 878,06 €
---------------------------	---------------------

Approuvé à l'unanimité.

18°) Approbation du compte administratif 2016 du budget Eau et Assainissement

Monsieur Pierre BESSY expose au Conseil municipal le compte administratif du budget annexe Eau et Assainissement de l'année 2016 qui se présente à l'identique du compte de gestion établi par la Trésorerie Principale de Sallanches, soit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	564 945,78 €	207 458,45 €
Dépenses	522 312,83 €	257 694,46 €
Résultats de l'exercice	42 632,95 €	- 50 236,01 €
Résultat antérieur reporté	265 226,68 €	71 254,44 €
Résultat de clôture 2016	307 859,63 €	21 018,43 €
Résultat consolidé	328 878,06 €	

La section d'exploitation présente un excédent de 42 632.95 € et la section d'investissement, un déficit de 50 236.01€ avant répartition des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 265 226.68 € en section d'exploitation (compte 002) et à un excédent de 71 254.44 € pour la section d'investissement, le résultat de clôture 2016 présente un excédent de 307 859.63 € pour la section d'exploitation et un excédent de 21 018.43 € pour la section d'investissement, soit un résultat consolidé de 328 878.06 €.

Approuvé à l'unanimité.

19°) Affectation des résultats 2016 du budget Eau et Assainissement

Monsieur Pierre BESSY propose l'affectation des résultats au budget primitif de l'exercice 2016 comme suit :

- le report en section d'investissement (ligne 001 en recette) pour un montant de 21018,43 €,
- le report en section d'exploitation (ligne 002 en recette) pour un montant de 307 859,63 €.

Approuvé à l'unanimité.

20°) Approbation du budget 2017 du budget Eau et Assainissement

Monsieur Pierre BESSY présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2017 tant en Exploitation qu'en Investissement, ainsi que les documents budgétaires en annexe de la présente délibération.

Il rappelle que le budget primitif 2017 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2017 de la commune de Praz-sur-Arly avec reprise des résultats en équilibre :

- ♦ 884 000,00 € en section d'exploitation
- ♦ 484 119,13 € en section d'investissement

Approuvé à l'unanimité.

21°) Convention maillage distribution eau potable - approbation

Monsieur Pierre BESSY explique qu'à l'occasion de la création du nouveau carrefour de Tirecorde, dont les terrassements vont se prolonger jusque sur la commune de Megève, sous Moulin Neuf, s'ouvre l'opportunité de relier notre réseau d'eau potable à celui de Megève.

Ce maillage permettrait d'avoir une alimentation en eau de secours en cas de problème, par exemple, sur notre pompage d'eau potable dans la nappe phréatique (panne, pollution...). Le coût du prolongement de notre réseau jusqu'à celui de Megève serait vraisemblablement inférieur à 10 000 €. L'investissement est donc minime par rapport à l'enjeu.

Monsieur Pierre BESSY précise que l'apport en eau ne pourrait se faire, à cet endroit, qu'au profit de Praz, la pression étant trop forte pour envoyer l'eau venant de Praz.

La convention présentée aux élus précise donc aussi qu'en contrepartie, la commune praline valide le principe de permettre à Megève de bénéficier, à terme, de la ressource de sa nappe phréatique et de lancer, dès à présent, des études pour définir les meilleures solutions techniques.

La convention indique aussi la quantité et le débit maximums que Megève sera en mesure de fournir en cas de demande de Praz, et le prix, qui est celui pratiqué pour les Mègevans (99 centimes aujourd'hui).

Monsieur Franck PRADEL demande quel prix sera pratiqué par Praz. Monsieur le Maire répond que tout dépendra de la solution qui sera adoptée par Megève pour récupérer de l'eau sur le territoire communal pralin. Si Megève venait, par exemple, à déployer son propre réseau et sa propre pompe, il n'y aura pas de coût d'exploitation pour Praz et donc pas de facturation. Seul le débit maximum à prélever serait alors discuté.

Pour Monsieur le Maire, cette convention a un caractère important, presque historique. Ce document inscrit dès à présent le principe du maillage entre les deux communes, qui font ainsi preuve de solidarité l'une envers l'autre.

Monsieur Pierre BESSY confirme que, même si Praz n'a jamais eu besoin d'une ressource extérieure jusqu'à présent, nul n'est à l'abri d'un incident.

Monsieur le Maire approuve aussi, jugeant que Praz-sur-Arly doit aussi faire preuve de solidarité car elle dispose d'une ressource en eau considérable, grâce à la nappe phréatique, une des rares de la région. Il rappelle que l'étude sur la nappe a montré que son trop plein, qui se rejette dans le milieu naturel vers la Rosière, en période d'étiage, est de 8700 m³/jour, ce qui correspond à plus d'une semaine de consommation d'eau potable de Praz en février.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

COMMUNICATION ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 22 h 25.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 06 avril 2017 par le SECRETAIRE élu par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 06 avril 2017.

Signé par Solange COOKE, Secrétaire de séance

Vu pour être affiché le
Code Général des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du

Le Maire, Yann JACCAZ